Procès-verbal du 27 janvier 2021

Réunion du 27 janvier 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Grande Salle de la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David BELY, Maire de LA FERRIERE.

Date de la convocation : 20 janvier 2021

Étaient présents : Tous les membres sauf :

- EVEILLE Martial ayant donné pouvoir à PAILLAT Thomas
- GOGEON Caroline ayant donné pouvoir à GUIBERT Réjane
- JOYAU Emmanuel ayant donné pouvoir à GIRARD Marianne
- LE ROUX Anne ayant donné pouvoir à RAMPILLON Christine
- PIVETEAU Delphine ayant donné pouvoir à PINEAU Anthony

Secrétaire de séance : OGER Alain

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux, et leur souhaite une bonne santé, avant tout.

Il espérait comme tous une année 2021 meilleure que l'année 2020, mais force est de constater qu'aujourd'hui on n'est pas sûr que ce sera le cas.

Il souhaite à chacun d'avoir dans sa vie personnelle et professionnelle des plaisirs personnels, dans la vie quotidienne, il faudra en profiter.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite pouvoir faire avancer au mieux les sujets importants qui concernent la vie quotidienne des ferrièrois.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le précédent procès-verbal n'appelant pas d'observations particulières est signé par l'ensemble des élus présents.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

1 - Budget Commune / Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (délibération n°21-001)

Monsieur le Maire explique que l'article 107 de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 a modifié l'article L.2312-1, relatif au Débat d'Orientations Budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales impose désormais aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier rapport sur les orientations budgétaires 2021 a été transmis le 27 janvier 2021 avec la convocation au Conseil Municipal puis qu'une nouvelle version de ce document a été transmise le vendredi 22 janvier. En effet, le groupe de travail Finances du 13 janvier 2021 a souhaité que de nouvelles hypothèses soient présentées à la commission Administration Générale du 21 janvier

2021. C'est cette nouvelle version du document qui a été transmise à l'ensemble du Conseil Municipal le vendredi 22 janvier 2021.

Monsieur le Maire estime que ce débat d'orientations budgétaires est important car il s'agit du premier de ce mandat. C'est quelque chose de nouveau pour les élus dont c'est le premier mandat, il tâchera de faire preuve de pédagogie et de rendre cet exercice le plus clair possible.

Il explique que le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 a été rédigé par le cabinet JMS Consultants, en lien avec Monsieur MARCHEZ, Responsable des Finances. Il a nécessité beaucoup de travail pour en faire une présentation simple et qui a évolué au fil du temps et qu'il a fallu aussi l'adapter au projet de loi de Finances.

Monsieur le Maire précise qu'il y est question de prospective mais qu'il ne s'agit pas d'un document contractuel. Il permet de donner des orientations mais ce document peut être abondé. Il n'est pas question aujourd'hui d'inscrire dans le marbre les investissements proposés mais de définir quel pourrait être le montant total des investissements durant le mandat.

Il explique qu'il y aura des choix à faire, encore plus cette année compte tenu des incertitudes qui planent principalement avec la réforme fiscale et la crise sanitaire. Ce débat ne donne pas lieu à délibération, Il est important de comprendre que le but est d'acté la prospective et l'état de la dette, mais il ne s'agit pas de prendre des engagements définitifs sur le mandat.

Monsieur le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur MARCHEZ précise que des recettes viennent combler une partie des charges de personnel, remboursement des assurances de personnel, remboursement du syndicat, …

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire précise qu'il y a eu en 2020 une augmentation des recettes fiscales de + 80 000 € dû à l'augmentation des bases des taxes.

Monsieur RAMBAUD estime qu'on peut donc être optimiste pour l'avenir. On peut avoir peur que les recettes diminuent mais ça ne sera pas forcément le cas.

Concernant le Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Monsieur MARCHEZ explique qu'elle varie notamment en fonction de la variation population, du linéaire de voirie, de la fraction de « Bourg centre »,… « La DSR est composée de 3 sous-dotations : La DSR bourg centre, La DSR cible, La DSR péréquation. La DSR bourg centre est attribuée aux communes chef-lieu de canton (sur la base des cantons électoraux en vigueur jusqu'en 2014 soit avant réforme). Il existe une condition dérogatoire pour les communes qui ne sont pas chef-lieu de canton, mais dont la population totale dépasse 15 % du total de population du canton. Dans ce cadre, la Ferrière est éligible de façon dérogatoire à la bourg centre (23 % du total de population).

Cependant, si une commune du canton dépasse les 10 000 habitants et n'est pas chef-lieu de celui-ci, les autres communes du canton perdent l'éligibilité de la bourg centre (article 159 de la loi de finances initiale de 2018). En d'autres termes, si Essarts-en-Bocage passe les 10 000 habitants, la Ferrière perd la DSR bourg centre qui représente presque 300 000 €.

Monsieur le Maire explique que les choses peuvent rapidement évoluer concernant la fraction « Bourg Centre » de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), il viendra un moment où les autorités prendront en compte la commune nouvelle d'Essarts-en-bocage.

Monsieur RAMBAUD estime qu'on ne passera pas de tout à rien d'un seul coup.

Monsieur MARCHEZ explique qu'on perdra la moitié de cette dotation la première année, l'autre l'année suivante.

Monsieur RAMBAUD estime qu'on peut être très prudent mais on voit bien sur les dernières années que les dotations se maintiennent et qu'on ne devrait pas nous supprimer des dotations d'un seul coup.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la DSR « Bourg-centre » pourrait faire perdre 300 000 € très rapidement et que c'est à prendre en compte dans la réflexion sur le budget. Il estime qu'il faudra avoir une vision responsable.

Il rappelle qu'en début de mandat précédent, Madame MOREAU peut en témoigner, il y a eu de grosses coupes dans les dotations de l'état au titre de la contribution au redressement des comptes publics, d'une ampleur qui n'était pas du tout envisageable au début du mandat. Il n'est donc pas aberrant d'appréhender que l'état fasse de nouveau appel à cet effort national pour financer les conséquences de la crise économique et sanitaire.

Monsieur RIVOAL précise que nous pouvons perdre 300 000 € par une simple mécanique « d'assiettes ».

Maire le maire confirme.

Monsieur OGER estime que la prudence doit être de mise aussi en raison de la situation actuelle, ce n'est pas être pessimiste, c'est être attentif.

Monsieur MARCHEZ explique que cette situation est arrivée à la commune voisine de Dompierre sur Yon.

Monsieur CHARRON estime que si on est factuel, on est sur une augmentation des dotations.

Monsieur le Maire estime que perdre 300 000 € c'est très factuel.

Monsieur CHARRON pense que c'est pessimiste.

Monsieur PAILLAT estime qu'être pessimiste ce serait qu'on investisse quand même sans prendre en compte cette donnée.

Monsieur CHARRON indique qu'il est en désaccord avec cette analyse. Il estime qu'il ne faut pas être focalisé sur cette probable perte de 300 000 € de recettes. Il pense qu'il faut avoir une autre vision car les ratios sont quand même plutôt bons, il veut juste tempérer.

Monsieur le Maire rappelle que ce document a été travaillé en groupe et en commission et qu'il y a une différence entre dire les choses et être pessimiste. Il faut avoir à l'esprit ces risques-là, on est dépendant de ça, on ne sait pas si ça arrivera. Il estime qu'on ne peut pas ne pas dire qu'on risque de perdre 3 00 000 € d'ici 3 ans et qu'il ne faut pas confondre prudence et pessimisme.

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire indique que la réforme de la Taxe d'Habitation est un vrai manque à gagner pour les communes. Il rappelle qu'il ne reste aujourd'hui plus que 20 % de la population qui paye encore la Taxe d'Habitation.

Monsieur CHARRON demande confirmation que c'est en raison de la révision des bases que la commune a pu bénéficier d'une hausse des impôts locaux.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur CHARRON indique que la Ferrière a bénéficié des augmentations des bases et donc d'une augmentation de ses recettes. Elle n'a pas de maîtrise sur les dotations, elle subit et n'est pas actrice que sur les impôts locaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute que c'est au bénéfice des Ferrièrois.

Monsieur CHARRON estime que depuis 2017 le seul levier des communes c'est les taux des impôts locaux car on n'a pas la main sur les dotations.

Monsieur MARCHEZ rappelle qu'au moment de la réforme de la Taxe d'Habitation il était conseillé d'être tempéré sur les augmentations des taux. Il ajoute qu'il pense que c'est une bonne chose vis-à-vis de la réforme, car chaque année de nouvelles dispositions apparaissent et que les communes qui ont augmenté leur fiscalité entre 2017 et 2020risquent d'être pénalisées dans les mécanismes de compensation.

Monsieur RIVOAL indique que les deux sources de recettes des communes sont les dotations et impôts et taxes, il n'est pas possible d'avoir la moindre incidence sur les dotations, il ne reste que les taxes sur lesquelles on a une possibilité d'agir, il n'y a que ça si on veut voir nos recettes augmenter.

Monsieur MARCHEZ rappelle que les recettes issues des taxes locales reposent sur les habitants et une autre sur les entreprises.

Monsieur RAMBAUD demande pourquoi on fait le choix d'autofinancer plutôt que de recourir à l'emprunt. Compte tenu des taux actuels, il lui semble pertinent d'emprunter sur la totalité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut faire attention à la capacité de désendettement, il faut être prudent. Il rappelle également qu'une commune n'a pas vocation à faire de l'épargne, d'où l'intérêt d'avoir des budgets raisonnables pour pouvoir diminuer l'emprunt.

Monsieur RIVOAL demande ce que représente les 20 % de la population qui payent encore la Taxe d'Habitation dans les contribuables ferrièrois.

Monsieur MARCHEZ indique qu'il n'a pas cette information à ce moment précis et indique qu'il pourra la donner lors du vote du budget.

Monsieur CHARRON précise qu'il parlait de pessimisme dans les recettes à venir, c'est le sentiment qu'il perçoit, pas dans l'investissement. Il constate qu'on reste dans la moyenne des années précédentes en capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur CHARRON indique qu'il serait intéressant d'avoir l'endettement par habitant en évolutif sur les années à venir.

Monsieur RAMBAUD ajoute qu'il faudrait voir aussi les amortissements qui pourraient montrer une nécessité d'investir.

Monsieur le Maire estime que sur les 3 hypothèses proposées, la première est facile à réaliser, la deuxième est prudente et conservatrice, la troisième est plus ambitieuse.

Monsieur RIVOAL indique que compte tenu des investissements à prévoir on peut naviguer entre les scénarios 2 et 3, cela laisse la possibilité d'être plus ambitieux.

Madame MOREAU estime qu'avec l'hypothèse 2 qui compte 7 ans de désendettement, on a encore de la marge avant les 10 ans critiques.

Monsieur OGER indique que lorsqu'on diminue notre capacité d'autofinancement, qu'on prend des risques. Il explique qu'on ne sera peut-être pas dans le rouge mais qu'on ne pourra plus rien faire. Il estime qu'il faudra probablement travailler entre les 2 hypothèses.

Monsieur RAMBAUD demande si l'analyse amène à des baisses de coûts de fonctionnement si on fait du neuf.

Monsieur OGER rappelle qu'il faudra toujours entretenir l'existant.

Monsieur RAMBAUD estime que si on prend pour exemple la salle dans laquelle se passe le Conseil Municipal par exemple, le chauffage coûte cher. Sans compter les nombreux investissements pour réhabiliter le complexe sportif.

Monsieur PAILLAT rappelle que si on construit c'est parce qu'il y a des besoins supplémentaires.

Monsieur Maire indique que pour la Maison de l'Enfance on a augmenté les coûts de fonctionnement car il y a plus de surface, plus de personnel pour entretenir, … Il rappelle également que la Maison de l'Enfance a coûté 1,8 millions d'euros Hors Taxes. Il ajoute qu'il faudra probablement situer entre 5 millions et 6,5 millions le montant des emprunts sur le mandat.

Monsieur RAMBAUD félicite pour la clarté de la présentation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des doutes sur le maintien d'un certain nombre de recettes, perdre 300 000 € de recettes, ce n'est pas rien. Il faudra faire des choix, et ce sera au conseil municipal de les faire, au regard d'une ambition.

Monsieur RIVOAL indique qu'il rejoint Monsieur RAMBAUD sur le fait qu'il faut être attentif sur les dépenses et recettes liées aux investissements.

Monsieur le Maire indique qu'avec la loi sur la transition énergétique, il est peut-être possible d'activer d'autres leviers de recettes pour le financement des investissements.

Il indique que la présentation du Rapport sur les Orientations budgétaires 2021 était un exercice un peu pédagogique, il est important que tout le monde ait les éléments.

Monsieur RIVOAL estime qu'il faut avoir le même raisonnement qu'au moment de la construction d'une maison : lorsqu'on fait ce genre de projet, avec ce type de projet, avant de faire les plans il faut savoir comment est constituée l'épargne et ce qu'il est possible d'emprunter.

Monsieur CHARRON fait la déclaration suivante :

" Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les adjoints, Monsieur le Maire

En nous appuyant sur l'article 5 2ème paragraphe du règlement intérieur et au nom de la liste "Avec Vous la Ferrière de Demain" nous sollicitons un débat sur la politique générale de la commune lors du prochain conseil municipal.

En effet dès le 26 mai dernier lors du conseil, nous nous étonnions de ne pas avoir trouvé dans le discours d'investiture, une feuille de route, une vision dans le temps, une ébauche de calendrier de la politique municipale. Il nous a été rétorqué que les membres de notre liste n'auraient pas apprécié cela sans concertation préalable.

Lors du conseil municipal du 4 novembre dernier nous avons à nouveau posé la question ; nous sommes maintenant au mois de janvier, les commissions ont déjà commencé à travailler sur des sujets dont l'ordre du jour émane du bureau municipal sans qu'un projet commun n'ait été tracé. Maintenant nous sommes amenés à parler du budget.

Il est nécessaire que nous débattions d'une politique générale pour notre commune au sein du conseil municipal avant que les commissions se mettent à travailler. Des enjeux majeurs vont devoir être préparés par ces commissions il est donc nécessaire que ces dernières aient une vision générale de notre politique afin d'instruire au mieux leurs travaux.

Le programme de notre liste prévoyait des investissements majeurs et ambitieux pour notre commune :

- *EHPAD,*
- *salle de sport conforme aux exigences de la compétition de haut niveau,*
- *aménagement du centre bourg dans la mesure où le trafic routier serait réduit,*
- *développement de liaisons douces*

Nous souhaiterions que ces investissements nécessaires à notre commune soient évoqués lors de ce débat à venir et qu'ils soient inclus dans le futur budget en cours de préparation.

Je vous remercie de votre attention. "

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHARRON pour son intervention.

Il indique que ce qui vient d'être fait ce soir est le meilleur début de réponse. On sait ce qu'on est en mesure de faire. Le débat sur la politique générale aura lieu, mais il lui semblait plus pertinent de procéder comme ça. Il ajoute qu'il n'avait pas compris que l'attente de Monsieur CHARRON était que le débat de Politique Générale ait lieu au conseil de ce soir.

Monsieur CHARRON indique qu'il ne s'agissait pas d'une demande expresse, mais maintenant que les commissions ont commencé a travaillé et qu'on parle de notions budgétaires, il estime qu'il faut que l'on ait réfléchi à ce qu'on veut.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont sur la même longueur d'ondes. Concernant les projets « structurants » prévus en cours de réflexion dans les différents groupes de travail, ils sont programmés dans le DOB sur les années 2022/2023 auxquels on a donné plus d'ambition, le réaménagement du centre-bourg pour plus de voies piétonnes, de stationnement, l'autre c'est la reconstruction de la mairie qui n'était pas prévue. Il a voulu procéder ainsi justement pour plus de lisibilité.

Monsieur CHARRON estime que la priorité c'est l'EHPAD, le bâtiment est vétuste et les chambres des résidents trop petites.

Monsieur le Maire précise que concernant l'EHPAD, il ne sera pas supporté par le budget de la commune. Tout comme la ZAC, où il reste 1,2 millions d'euros de terrain à racheter à l'Établissement Public Foncier, même s'il faudra probablement que le budget de la commune subventionne celui de la ZAC et celui de l'EHPAD.

Madame MOREAU indique qu'il faudra expliquer comment se finance l'EHPAD.

Monsieur le Maire explique que l'avenir de la compétence gérontologie reste une incertitude sur le potentiel financement d'un EHPAD.

Monsieur CHARRON indique qu'il a peur qu'on se retrouve en fin de mandat et que rien ne soit fait. On a l'impression que ça va trainer, alors qu'il y a urgence. Les bâtiments sont quasiment amortis, on peut penser que les résidents financent l'EHPAD et pourtant les loyers n'ont pas baissé.

Monsieur le Maire répond que le paiement de l'emprunt n'est pas terminé.

Madame MOREAU indique qu'il reste très peu à payer.

Monsieur le Maire explique qu'il est d'accord sur le caractère d'urgence concernant l'EHPAD. Cependant, des incertitudes planent sur cette compétence gérontologique de La Roche sur Yon Agglomération. Il lui semble pas opportun de mobiliser les énergies des partenaires et de susciter encore plus d'attentes pour les études si le projet doit être abandonné en cas de transfert de compétence et provoquer des incompréhensions et des déceptions.

Madame MOREAU estime que cela n'empêche en rien la réflexion des élus de La Ferrière. Il faut déterminer les besoins, quel site pourrait accueillir l'établissement. Elle indique qu'elle attend toujours la convocation à une réunion du groupe de travail qui devait travailler sur le choix du terrain le plus approprié.

Monsieur le Maire estime que la première étape du groupe de travail, c'est de savoir financièrement ce qu'on peut faire et ajoute que les services travaillent sur les différentes hypothèses de financement.

Monsieur SAUQUET, Directeur Général des Services, indique que le cabinet JMS Consultants, qui a travaillé sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires, est missionné pour étudier les perspectives de financement de l'EHPAD.

Madame RAMPILLON indique que les besoins ne sont pas les mêmes.

Madame MOREAU rappelle que le groupe de travail devait être convoqué pour réfléchir au meilleur emplacement.

Monsieur OGER indique qu'en fonction du financement possible, on pourra mettre des solutions en place.

Madame MOREAU estime que cela n'empêche pas de réfléchir aux besoins.

Madame RAMPILLON indique que la commune ne peut pas mener cette réflexion seule.

Monsieur le Maire indique qu'il ne sait pas si l'an prochain ce ne sera pas l'agglomération qui portera ce projet. Il estime qu'il faut dépasser la vision communale pour avoir une vision d'une politique globale du territoire.

Madame MOREAU indique qu'elle espère que l'ensemble des élus a la volonté de maintenir un EHPAD à La Ferrière et explique que des communes qui n'avaient pas de terrain ont vu leur EHPAD partir dans la commune d'à côté.

Monsieur le Maire répond qu'ils seront unis pour ne pas que cela arrive.

Monsieur RIVOAL rappelle que la discussion de ce soir n'inscrit aucun investissement dans le marbre, seulement l'anneau du bourg et la reconstruction de la mairie.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires et que de son côté il prend acte de la demande d'un débat sur une politique générale, mais que faire ce débat lors de la même réunion que le vote du budget au prochain Conseil Municipal peut potentiellement rendre cette réunion très longue.

Monsieur RAMBAUD indique qu'il lui semble difficile de voter un budget sans avoir ce débat.

Monsieur CHARRON estime que c'est une conséquence de la limitation du nombre de conseils municipaux.

Monsieur le Maire explique que tout le travail de préparation en groupe de travail et en commission est rendu possible grâce aux écarts entre les Conseils Municipaux. On ne peut pas réunir les groupes de travail, les commissions et le Conseil Municipal en 4 semaines. Il ajoute que c'est la seule garantie pour que l'ensemble des délibérations soient étudiées en commission avant leur approbation en conseil. C'est une nouveauté de ce mandat et un gage de concertation.

Madame MOREAU rappelle que tous les sujets des commissions ne donnent pas lieu à des sujets au Conseil Municipal et que le lieu de débat c'est le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est bien d'accord, mais rappelle que tous les sujets abordés en Conseil Municipal sont vus en commissions.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

2 - Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Vendée

2.1. « Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité » (délibération n°21-002)

Monsieur le Maire explique que la commune de La Ferrière a décidé de lancer une étude sur la requalification des voies et des circulations situées au niveau de « l'anneau du bourg », soit au cœur de la commune. Le but de cette étude est de redonner de l'attractivité au centre bourg, en favorisant et en intégrant les modes de déplacement doux (cycles et piéton), ainsi qu'en restructurant l'offre de stationnement.

En effet, « l'anneau » dessert plusieurs équipements publics (Mairie, Centre culturel, Bibliothèque, église, EHPAD) mais également de nombreux commerces (bars, restaurants, opticien, salon de coiffure, pharmacie, tabac/presse, boulangeries, …) et des services de proximité tels les deux banques, le marché hebdomadaire, le marché mensuel, l'abri multiservices (ligne de transport en commun).

Il ajoute qu'aujourd'hui, cet anneau a uniquement un rôle routier traversant Nord – Sud, ne mettant pas en valeur tous ces équipements et ne permettant pas d'y accéder en toute sécurité.

Le projet consiste donc à créer une circulation apaisée et d'ainsi inciter les usagers à utiliser des modes de déplacement doux et leur donner envie de venir dans le centre de la Ferrière et de participer à la vie locale (notamment favoriser les commerces de proximité).

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter les services de la Préfecture pour une demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.

2.2. « Réhabilitation de la mairie à la suite de l'incendie » (délibération n°21-003)

Monsieur le Maire indique que pour faire suite à l'incendie qui a détruit les locaux de la Mairie de la Ferrière dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 décembre 2019 et à l'acceptation de l'indemnisation de l'assurance à la suite de ce sinistre, il propose, dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, de solliciter les services de la Préfecture pour une demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.

3 - Syndicat Mixte de la Gendarmerie d'Essarts en Bocage / Actualisation des statuts (délibération n°21-004)

Monsieur OGER explique que la Commune fait partie du Syndicat Mixte de la Gendarmerie d'Essarts en Bocage, en charge des locaux de la gendarmerie et des logements de fonctions des gendarmes. Il est administré par un Comité Syndical.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay s'est substituée aux 2 communes de Saint-Martin-des-Noyers et Sainte-Cécile en 2017. De ce fait, ce syndicat initialement composé uniquement de communes est devenu un Syndicat Mixte Fermé et relève de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les conditions d'une telle évolution du syndicat de communes en Syndicat Mixte ne sont pas précisées par les textes. Dans des réponses ministérielles et circulaires, il est précisé que cette substitution est automatique dès la création de la Communauté de Communes et que le changement de nature juridique est constaté par un arrêté préfectoral après que les statuts du Syndicat de communes aient été modifiés (composition).

De plus, la commune nouvelle d'Essarts en Bocage s'est substituée aux anciennes communes des Essarts, Boulogne, L'Oie et Sainte-Florence

La décision d'actualisation des statuts du Syndicat est subordonnée à l'accord des structures membres selon les dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT.

Ces modifications ont été actées par une délibération du Syndicat Mixte en décembre.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat Mixte de la Gendarmerie d'Essarts en Bocage tel qu'annexé.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

4 - Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (délibération n°21-005)

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI, …) une assistance dans les différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitations ou artisanales), la création et la construction de bâtiments et enfin dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique.

L'Agence apporte ses compétences techniques aux collectivités, c'est un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires. La souplesse de fonctionnement de l'Agence rend un vrai service aux collectivités.

Les activités transversales (juridiques, financières, communication, ressources-humaines, …) sont regroupées au niveau d'un G.I.E. dont les membres sont la SAPL Agence de Services aux Collectivités de Vendée et la SAEML Vendée Expansion pour assurer une utilisation optimum des moyens humains et matériels.

Monsieur le Maire présente le rapport des représentants des collectivités territoriales aux Conseils d'administration et rappelle qu'il a été transmis en pièce jointe de la convocation et de la note de synthèse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

5 - Rénovation du complexe sportif

Monsieur PAILLAT explique où en sont les travaux du complexe sportif. Tous les revêtements muraux sont terminés, il reste les sols à poser, le club-house, et les protections derrière les buts de Hand.

Il rappelle que par délibération n°18-103 du 5 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle omnisports du complexe sportif avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 2 100,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Monsieur PAILLAT rappelle également que par délibération n°19-005 du 27 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour la rénovation de la salle omnisports du complexe sportif pour les missions suivantes :

- Mission relative à la réalisation du programme
- Mission relative au choix du maître d'œuvre
- Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre
- Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux

Il rappelle ensuite que par délibération n°19-043 du 24 avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme proposé par la SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée » et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur PAILLAT ajoute que par délibération n°19-068 du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet LBLF Architectes, sis Résidence La Garenne - 69, rue Abbé Pierre Arnaud à La Roche sur Yon (Vendée), pour un montant total provisoire de 35 583,08 € HT pour un taux de 9,90 % et a autorisé Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir avec lesdites entreprises.

Il rappelle aussi que par délibération n°19-100 du 13 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet LBLF Architectes pour un montant estimatif de 478 400 € HT et autorisant Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres correspondants permettant de retenir les entreprises pour la réalisation des travaux.

Monsieur PAILLAT rappelle enfin que par délibération n°20-044 du 5 mai 2020 et la délibération n°20-061 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a validé le choix des entreprises pour la réalisation des travaux :

- Lot 01 : Gros œuvre - Démolition
- Lot 02 : Bardage métallique
- Lot 03 : Menuiseries intérieures – Agencement
- Lot 04 : Revêtement de sols sportifs
- Lot 05 : Peinture – Revêtements de sols collés
- Lot 06 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaires
- Lot 07 : Électricité

Il explique la teneur des travaux modificatifs pour chacun des lots donnant lieu à un avenant.

5.1. <u>Avenant n°2 au lot 1 : Gros œuvre – Démolition</u> (délibération n°21-006)

Monsieur PAILLAT rappelle que par délibération n°20-091 du 7 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au lot 1 : Gros œuvre - Démolition 1 avec la société SPIE Batignolles concernant l'élargissement de la porte d'accès aux vestiaires pour un montant de plus-value de 1 100,70 € HT.

L'avenant n°2 au lot 1 : Gros œuvre - Démolition 1 avec la société SPIE Batignolles concernent des modifications intervenues en cours de chantier pour un montant de moins-value de 1 872,65 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES concernant :

- Travaux en moins-value :
    - Bâchage provisoire pour un montant de 1174.28 € HT
    - Traversée dans maçonnerie tennis de table pour un montant de 1 023.96 € HT
    - Déposes diverses pour un montant de 209.56 € HT
    - Tampon inox pour un montant de 845.40 € HT
    - Plinthe (20ml) pour un montant de 468.40 € HT
- Travaux en plus-value :
    - Élargissement d'une menuiserie extérieure pour un montant de 1 477.92 € HT
    - Création d'une saignée au sol pour un montant de 321.89 € HT
    - Bouchage club house pour un montant de 49.14 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 qui porte le montant total du marché à la somme de 48 340.47 € HT soit 58 008.56 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

5.2. Avenant n°1 au lot 2 : Bardage métallique (délibération n°21-007)

L'avenant n°1 au lot 2 : Bardage métallique avec l'entreprise SICOM concernent des modifications sur les descentes d'eaux pluviales et des grilles de ventilation pour un montant de plus-value de 3 912,20 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise HERMOUET concernant :
    - Travaux en moins-value :
        - Modification des descentes EP et des grilles de ventilation pour un montant de 3 912.20 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 55 252.11 € HT soit 66 302.53 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

5.3. Avenant n°2 au lot 3 : Menuiseries intérieures - Agencement (délibération n°21-008)

Monsieur PAILLAT rappelle que par délibération n°20-092 du 7 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 concernant la modification et l'élargissement de la porte d'accès aux vestiaires pour un montant de plus-value de 875.96€ HT

L'avenant n°2 au lot 3 : Menuiseries intérieures - Agencement avec l'entreprise HERMOUET concernant des modifications intervenues en cours de chantier pour un montant de plus-value de 6 902,65 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 avec l'entreprise HERMOUET concernant :
    - Travaux en moins-value :
        - Suppression du panneau d'affichage pour un montant de 3 717.00 € HT.
    - Travaux en plus-value :
        - Modification de l'encoffrement métallique pour un montant de 1 021.20 € HT.
        - Isolation complémentaire en partie haute et rattrapage du décalage du bardage pour un montant de 4 385.16 € HT.
        - Adaptation des supports de treuil au bardage pour un montant de 653.00 € HT.
        - Doublage bois du club house pour un montant de 2 836.32 € HT.
        - Élargissement de la porte extérieure acier pour un montant de 109.56 € HT.
        - Modification kitchenette club-house pour un montant de 1 614,41 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 qui porte le montant total du marché à la somme de 131 697,75 € HT soit 158 037,30 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

5.4. Avenant n°1 au lot 4 : Revêtement de sols sportifs (délibération n°21-009)

L'avenant n°1 au lot 4 : Revêtement de sols sportifs avec l'entreprise SPORTING SOLS concernent la mise en place d'un sol à déformation surfacique dans la salle omnisports pour un montant de plus-value de 19 843,00 € HT.

Madame MOREAU demande si la proposition originale, qui ne correspondait finalement pas, n'a pas faussé l'appel d'offre.

Monsieur PAILLAT répond par la négative car l'autre entreprise qui était candidate n'avait pas les qualifications, et SPORTING SOLS qui avait déjà alerté sur le sujet et avait proposé ce type de sol en option.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise SPORTING SOLS concernant :
    - Travaux en plus-value :
        - Mise en place d'un sol à déformation surfacique dans la salle omnisport pour un montant de 19 843.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 111 405.62 € HT soit 133 686.74 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

5.5. Avenant n°1 au lot 7 : Électricité (délibération n°21-010)

L'avenant n°1 au lot 7 : Électricité avec l'entreprise FAUCHET concernent le remplacement de l'éclairage du club-house pour un montant de plus-value de 396,38 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise FAUCHET concernant :
    - Travaux en plus-value :
        - Remplacement de l'éclairage du club house pour un montant de 396.38 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 63 148.90€ HT soit 75 778.68 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

6 - Affaires diverses

- Organisation des services administratifs

Monsieur le Maire indique que, comme présenté an Commission Administration Générale du 21 janvier 2021, deux profils de postes vont être publiés afin de recruter 2 personnes qui assureront des missions d'accueil, d'état civil et de secrétariat.

Monsieur SAUQUET présente les deux profils de poste et les raisons qui ont menées à la publication de annonces.

- Rythmes scolaires

Monsieur RAMBAUD fait la déclaration suivante :

" Je souhaitais aborder le projet de modification des rythmes scolaires et le processus de décision à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Il nous a été présenté en commission Ecole-Enfance-Jeunesse le 7 janvier 2021 les résultats de l'enquête effectuée auprès des parents et des équipes professionnelles.

Les résultats obtenus et les évaluations indiquent une majorité de réponses favorables à la modification des rythmes scolaires et un retour à 4 jours à compter de la rentrée 2021-2022. Faisant suite à cette présentation et tenant compte des souhaits des parents et équipes professionnels, les élus de la liste « Avec Vous La Ferrière de demain » ont voté à l'unanimité favorablement pour un retour à 4 jours à compter de la rentrée 2021-2022, proposition votée à quasi-unanimité par les personnes présentes.

Il nous alors été indiqué en fin de séance de ne pas communiquer de ces orientations et vote dans l'attente de la validation des organes de décisions et démarches administratives liées.

Les parents d'élèves de l'école Anita Conti ont reçu un courrier daté du 18 janvier 2021 que vous intitulez « Prochain PEDT et rythme scolaire retenu » les informant des démarches en cours.

Nous accueillons favorablement une information communiquée au plus tôt pour l'organisation de tous, parents, et équipes professionnelles. Nous avions indiqué cette importance de communiquer au plus tôt ces informations faisant suite à la validation du PEDT actualisé 2 mois après la rentrée scolaire 2020-2021.

Vous mentionnez dans ce courrier que les démarchés administratives seront prochainement engagées afin de solliciter en cas d'accord des conseils d'écoles, une dérogation à la loi encore en vigueur des 4,5 jours. Afin de lever toute ambiguïté, pouvez-vous nous informer si cette dérogation est bien pour la rentrée 2021-2022 ?

Vous précisez que ces décisions seront prises en cas d'accord des conseils d'écoles.

Nous devons comprendre que cette décision sera prise sans concertation et avis du conseil municipal. Nous souhaitons vous alerter une nouvelle fois de l'importance du débat qui doit avoir lieu au sein du conseil municipal, instance qui doit valider les décisions définitives avant même de les porter et annoncer auprès des ferrieroises, ferrierois, parents d'élèves et équipes professionnelles.

Cette alerte a déjà été signalée à plusieurs reprises, importance des sujets portés et débattus en conseil municipal, instance de décision finale que nous souhaitons de nouveau rappeler. Merci de votre écoute.

Les élus de la liste « Avec Vous La Ferrière de demain » "

Monsieur OGER explique que lors de la réunion de travail sur ce thème il avait été demandé aux différents participants de garder l'information confidentielle jusqu'à l'envoi du courrier aux différents partenaires remercie que ça ait été fait. Il rappelle que la démarche suivante c'est le passage en conseils d'écoles, qui devraient avoir en lieu en février, il serait surpris que le retour à 4 jours ne soit pas validé. Les rythmes scolaires et le nouveau PEDT, qui est en cours de rédaction, seront proposés à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 mars 2021. Il précise qu'un travail associant les différents partenaires est actuellement en cours concernant le PEDT.

Madame MOREAU estime que l'objet du courrier était maladroit, on a parlé de rythmes « retenus », nulle part dans ce courrier il n'est mentionné que le Conseil Municipal prendra la décision.

Monsieur BUGEL explique qu'il connaissait la procédure et qu'il a donc compris mais estime que ça peut avoir été compris différemment compte tenu de la rédaction du courrier, on peut penser que c'est acté.

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation en vigueur est la semaine à 4,5 jours et que pour un passage à 4 jours il devra, après autorisation du Conseil Municipal, faire une demande de dérogation. Il ne comprend pas qu'on remette en cause le travail effectué.

Monsieur RAMBAUD précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail en commission, il y a eu un très bon travail, de très bons échanges.

Monsieur OGER explique que le courrier aux partenaires rappelait bien la procédure.

Monsieur RAMBAUD insiste et rappelle les excellents échanges. Il interpelle cependant sur la rédaction du courrier qui a été transmis aux parents.

Monsieur CHARRON indique que pour les parents qui ont reçu le courrier, ils croient que le retour à 4 jours est acté.

- Aménagement du centre bourg

Madame MOREAU fait la déclaration suivante :

" Par rapport à l'aménagement du centre bourg, il nous paraît important d'évoquer le dossier du Contournement.

Quel meilleur moyen que le Contournement du bourg pour coller au projet qui, selon les termes de la délibération, « vise à créer une circulation apaisée afin de redonner de l'attractivité au bourg »?

Actuellement, chaque jour le centre bourg est traversé par plus de 10 000 véhicules …. c'est difficile à croire et pourtant ce sont les données officielles fournies par la Direction des routes du Conseil Départemental. En 2019 les comptages font état de 8 544 VL et 1 211 PL sur l'axe La Roche-Les Essarts auxquels s'ajoutent les véhicules arrivant des autres axes.

Il est par ailleurs constaté une forte augmentation de plus de 18 % du nombre de PL en 5 ans, de 2014 à 2019.

Face à ces chiffres l'urgence d'une déviation du bourg apparaît comme une évidence.

A notre sens, elle s'impose pour plusieurs raisons :
- des raisons de sécurité
- des raisons d'attractivité et de convivialité au sein du bourg
- des raisons écologiques.

De plus, lors des rencontres avec les ferriéroises et ferrièrois, nous constatons que le contournement constitue un sujet majeur de préoccupation.

Pour tous ces motifs, il nous paraît légitime que la nouvelle municipalité porte avec conviction le projet de contournement de La Ferrière devant le Conseil départemental.

Pour rappel, une demande de contournement déposée au CD en 2012 après approbation du projet à l'unanimité du conseil municipal de l'époque, est restée sans aucune nouvelle.

Pouvez-vous nous donner les informations relatives à l'avancement de ce dossier depuis l'installation de la nouvelle municipalité ? "

Monsieur GANDRILLON rappelle que la réflexion relative à un éventuel contournement n'est pas de la compétence de la commune mais celle du Département de la Vendée, c'est un fait connu de tous. Il ajoute que l'attention se porte sur la sécurité dans le bourg.

Il ajoute qu'il n'était pas élu en 2012 et ne connaît donc pas les débats qui ont animés le Conseil Municipal à cette période. Il s'interroge cependant sur l'aspect écologique de ce sujet alors qu'un tel projet détruirait des zones humides.

Monsieur RAMBAUD estime que des projets voient le jour comme à Mouchamps par exemple. Le fait d'attendre encore pour un contournement pose question. Il estime qu'il faut en discuter avec le Conseil Départemental de la Vendée, cela fera peut-être évoluer la position sur le réaménagement du Centre Bourg.

Monsieur GANDRILLON rappelle que l'aménagement de l'anneau du bourg a pour vocation de sécuriser les modes de déplacements doux (piétons, vélos).

Monsieur RAMBAUD estime que si on nous dit que ce n'est pas d'actualité ou que ça va être étudié, les données d'aménagement ne sont pas les mêmes.

Monsieur GANDRILLON répond que lors des derniers rendez-vous avec le Conseil Départemental de la Vendée, ils ont clairement dit que ça n'était pas dans leurs projets, notamment en raison des contraintes liées aux zones humides.

Monsieur le Maire indique que pour des raisons de contraintes écologiques, environnementales, et financières, ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Départemental de la Vendée. Cependant, preuve que

la Municipalité n'est pas fermée à ce sujet, le tracé a été conservé dans le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame MOREAU estime qu'il faut faire entendre la voix du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les services compétents ont été interrogés et que la réponse donnée était négative, pas à court terme et probablement pas du tout.

Monsieur RAMBAUD indique que les mêmes contraintes existent sur les autres communes aussi, il y a bien un champ des possibles !

Madame DELONCA demande s'il est possible d'adresser un courrier au Conseil Départemental de la Vendée afin de recevoir une réponse sous cette forme.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, il précise qu'il a déjà alerté le conseil départemental qu'il lui adresserait un courrier dès que le PLU serait approuvé. IL souhaiterait attendre l'approbation définitive du PLU, en cas de demandes significatives de modifications par les services de l'état pour cela mais il est possible de le faire.

Madame TANGUY souhaite qu'on réfléchisse à d'autres solutions.

Monsieur le Maire estime que ces solutions alternatives ont plus de chances d'être efficaces pour la sécurité des ferrièrois. Il a déjà évoqué avec la nouvelle Sous-Préfète récemment nommée le sujet du non-respect d'emprunter la RD 160 pour les camions entre La Roche et Les Essarts en demandant une attention particulière des forces de l'ordre.

Madame TANGUY demande si on ne peut pas réfléchir à un tracé plus petit.

Monsieur le Maire explique qu'un simple raccordement à la RD101 comporte aussi le franchissement de plusieurs zones humides et que le trafic de camion traverserait une zone future zon d'urbanisation de 350 habitations sur une voirie pas du tout calibrée pour ce trafic-là.

Madame TANGUY estime que si on ne cherche pas, on ne trouvera pas. C'est un réel problème d'avoir autant de camions et de voitures qui passent dans le bourg.

Monsieur le Maire indique les contournements ne sont pas des gages absolus de sécurité. Un des derniers contournements réalisé en Vendée est celui de Coëx, et il s'avère que l'endroit le plus accidentogène de la commune est le contournement.

Madame TANGUY indique que La Mothe Achard a cherché, et ils ont trouvé.

Monsieur le Maire estime que si ce n'était pas sur le tracé pour aller aux Sables d'Olonne, il n'est pas sûr que ça aurait été le cas.

Madame TANGUY rappelle qu'en 5 ans le trafic a augmenté de 18 %, et ça va continuer d'augmenter.

Madame RAMPILLON indique qu'elle habite depuis longtemps le long de la route et qu'il n'y a pas d'accidents graves. A sa connaissance le seul accident grave a eu lieu il y a 45 ans, à une période où il y avait beaucoup moins de circulation.

Madame AMBIEHL explique qu'elle habite vers la rue du Château d'Eau et qu'elle ne laissera jamais ces enfants sortir de l'école Anita Conti et rentrer à pieds seuls.

Monsieur le Maire rappelle que la zone 30 a été instaurés dans bourg à la demande de la municipalité de l'époque et que si tous les usagers la respectait, ce serait déjà bien …il demande qui, dans la salle, respecte systématiquement cette limitation de lever la main. Il insiste sur l'importance des comportements individuels.

Monsieur RAMBAUD estime qu'il faut porter ce projet et que c'est aux élus de le faire.

Monsieur le Maire estime que la meilleure réponse est dans le PLU puisque le tracé y est maintenu.

Madame TANGUY indique que des gens pensent qu'il faut bloquer la rue pour se faire entendre.

Madame DELONCA demande quelles sont les solutions pour porter un tel projet.

Monsieur RAMBAUD estime que si le tracé a été conservé dans le PLU c'est déjà bien, il faut en parler aux Ferrièrois.

Monsieur le Maire indique que seulement quelques personnes ont mentionné ce sujet sur l'enquête publique réalisée dans le cadre de la révision du PLU.

Madame MOREAU demande si ce sujet a été mentionné dans les réunions publiques de campagne.

Monsieur le Maire répond par la négative, le sujet de la sécurité en centre bourg oui, mais pas le contournement.

Monsieur BUGEL demande ce qui pourrait faire que le Conseil Départemental de la Vendée s'intéresse au contournement de La Ferrière.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas, il n'est pas Conseiller Départemental.

Monsieur MALLARD rappelle que les contraintes environnementales ont été jugées trop importantes, c'est un état de fait.

Monsieur RAMBAUD estime que c'est un sujet qui doit être porté par les élus, pas par des techniciens des collectivités.

Madame MOREAU demande ce qu'il en est du dossier déposé en 2012.

Monsieur MALLARD répond qu'il a été arrêté.

Monsieur RAMBAUD estime que le temps de la concertation va être long et nécessaire et précise qu'il ne demande pas que ça soit fait demain, mais que les études soient faites, il ne faut pas être résignés.

Madame MOREAU précise que ce n'est pas le Département qui a décidé qu'il ferait un contournement, c'est la commune de Coëx qui a porté ce projet.

Monsieur le Maire estime que le contexte est différent, le contournement de Coëx entrait dans le programme de désenclavement de la Vendée. Il ajoute qu'un courrier sera adressé au Département mais estime que c'est au Conseil Départemental de la Vendée de faire les études, pas à la commune.

- <u>Réveillon solidaire et connecté du 31 décembre 2020</u>

Monsieur OGER indique que le bilan de cette opération de solidarité est positif puisque les restaurateurs ont appris à se connaitre et 275 repas adultes, 44 repas enfants et environ 90 repas pour les bénéficiaires du Secours Catholique ont été préparés.

Madame MOREAU précise que cela représente exactement 402 repas en tout.

Monsieur OGER explique que la partie connectée de cette soirée a rassemblé 150 connexions, et une cinquantaine pour le quizz, toujours du monde connecté. Il indique que malgré les difficultés techniques, ils ont relevé un gros défi, et sont désormais plein d'espoir pour l'avenir pour renouveler ce genre d'opération, retravailler ensemble pour d'autres projets. Les restaurateurs ont apprécié la solidarité aussi des autres métiers de bouche de La Ferrière.

Monsieur le Maire estime que c'est une opération dont le succès a dépassé ce qu'on pouvait imaginer. Il y a eu de la solidarité entre les commerces et avec de bouche, la participation d'autres commerces qui ont participé à l'approvisionnement de matières premières. Cette action s'inscrit dans la continuité des bonnes relations avec FACIL'ENSEMBLE. Des gens considérés comme concurrents ont appris à se connaître et à travailler ensemble. Il peut témoigner qu'il y avait une excellente ambiance dans les cuisines pendant ces 3 jours.

Il précise que les repas non distribués pour les bénéficiaires du Secours Catholique ont été distribués aux personnes qui vivent au camping de La Maison Neuve.

Cette soirée connectée a aussi permis de partager, certes différemment, une soirée dans le respect des gestes barrières, et Monsieur le Maire pense notamment à cette jeune fille qui était apparemment toute seule chez elle qui a pu danser « toute la soirée en connexion » avec d'autres personnes.

Monsieur le Maire remercie FACIL'ENSEMBLE qui a rendu possible cette soirée. C'est ça le Vivre Ensemble, il faut continuer à explorer ce type d'évènement.

Madame RAMPILLON félicite Monsieur le Maire qui a eu cette idée.

- Expression de l'opposition

Monsieur CHARRON demande si des éléments juridiques peuvent lui être apportés quant à sa question relative à l'expression de l'opposition sur les différents supports de la commune.

Monsieur SAUQUET donne lecture de la réponse du service juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée :

" Il n'existe pas de « jauge » réglementaire précisant exactement le nombre de caractères et le nombre de lignes, qui doivent être laissés à l'opposition, dans les supports de communication des actions de la commune.

C'est la jurisprudence qui examine au cas par cas si le droit d'expression de l'opposition est en adéquation avec leur représentation au sein du conseil municipal.

*Ainsi, **dans le règlement intérieur de l'AMF**, il est présenté des jurisprudences validant des règlements intérieurs sur ce sujet, et des jurisprudences sanctionnant des situations non conformes au droit d'expression de l'opposition :*

Validé par le juge
Cet espace doit présenter un caractère suffisant et être équitablement réparti (CAA Versailles, 13 décembre 2007, Bellebeau, n°06VE00383). C'est le cas d'une publication d'environ 30 pages réservant à chaque opposition un espace limité à 1600 caractères (CAA Versailles, 8 mars 2007, commune du Vésinet, n°04VE03177).

A éviter

- *un espace dédié correspondant à 1/5è de page soit 700 signes ce qui équivaut à environ 5 lignes pour une publication d'environ 35 pages (TA Nice, 15 décembre 2008, commune de Menton) ;*
- *une page de tribune à répartir entre l'ensemble des groupes du conseil municipal y compris le groupe majoritaire, ce qui réserve une demi page à attribuer aux 4 groupes d'opposition soit 750 caractères (CAA Versailles, 18 octobre 2018, M. C., n°17VE02810) ;*
- *l'ouverture d'un espace, un numéro sur deux, ou imposant la signature de tous les membres des listes d'opposition (TA Rouen, 24 mars 2005, Poilve c/ commune de Saint-Valery-en-Caux) ;*
- *la fixation des modalités d'accès au journal municipal fondée sur les résultats du scrutin (CAA Versailles, 13 décembre 2007, Bellebeau, n°06VE00383) ;*
- *la suspension de cet espace pendant les périodes préélectorales (CE, 17 juin 2015, élections municipales de Bron, n°385204). "*

Monsieur SAUQUET estime qu'on répond aux indications données par la jurisprudence.

Monsieur CHARRON indique que la jurisprudence dit que l'opposition doit pouvoir s'exprimer dans le bulletin communal. Il donne lecture d'une réponse à une question posée au Sénat : *[…] un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. Ce droit d'expression des conseillers municipaux de l'opposition s'exerce pour tous les bulletins d'information publiés par la commune qu'ils soient diffusés sur un support papier ou informatique […]*

Madame DELONCA rappelle qu'il n'y a qu'un seul support, c'est le bulletin communal.

Monsieur CHARRON pense néanmoins que le droit s'applique sur tous les numéros du magazine

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de volonté de limiter l'expression de l'opposition mais une volonté de définir les choses pour qu'elles soient équitables entre toutes les équipes et limiter l'impact sur la communication municipale qui relaye l'action de la municipalité dont tous les élus font partie.

Il redit qu'il ne faut pas confondre cette communication municipale avec de la propagande électorale.

Il s'engage à poursuivre les recherches d'informations fiables et réaffirme que le cas échéant, il ne verra pas d'inconvénient à faire plus de place dans le Vivre Ensemble à l'expression des différentes équipes, à la condition que cela soit équitable.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23H35